

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2079

7 septembre 2011

### SOMMAIRE

Am Stadtpark GP II S.à r.l. ....	99759	MGP Viking S.à r.l. ....	99758
Core Capital Management S.A. ....	99790	Michiko S.A. ....	99753
ERT Luxembourg S.A. ....	99770	Midaro Invest S.A. ....	99769
ERT Luxembourg S.à r.l. ....	99770	ML SSG Sàrl ....	99769
HSBC Trinkaus Lingohr ....	99746	Monaghan Investments S.à r.l. ....	99747
Le Groupe Must Partener S.à r.l. ....	99751	Monterey Investments S.A. ....	99783
Lofty Investments S.à r.l. ....	99775	Morland S.A. ....	99783
Mapilux S.à r.l. ....	99748	Movilliat Promotions S.A. ....	99783
Mare Onda S.A. ....	99750	Movilliat Terrains S.A. ....	99789
Marima Finances S.A. ....	99750	MRS S.A. ....	99789
Martac ....	99750	Multihealth S.A. ....	99753
Matheson Tri-Gas Luxembourg ....	99752	MVC (Metallurgical V.C.) S.A. ....	99789
Matheson Tri-Gas Luxembourg ....	99751	MVC (Metallurgical V.C.) S.A. ....	99789
MBB Holding S.A. ....	99752	Naus Management S.A. ....	99767
MCH Inversiones Ferroviarias S.à r.l. ....	99753	Neuheim Lux Group Holding V ....	99792
Med Call S.à r.l. ....	99754	Neuheim Lux Group Holding V ....	99792
Meditec S.à r.l. ....	99754	Neuheim Lux Group Holding V ....	99792
Menuiserie Collin S.à r.l. ....	99757	Pareti Holdings S.à r.l. ....	99790
Merinvest S.A. ....	99758	Parker Hannifin Global Capital Manage- ment ....	99769
Merinvest S.A. ....	99758	Parker Hannifin Luxembourg Investments 1 S.à r.l. ....	99747
Merinvest S.A. ....	99758	Prime Licensing and Holding S.A. ....	99767
Merrill Lynch Luxembourg Capital Fund- ing S.à r.l. ....	99747	Procastor Holding S.A. ....	99750
MERRILL LYNCH (Luxembourg) S.à r.l. .....	99753	Puzzle S.à r.l. ....	99768
Metalica Home S.à r.l. ....	99766	S.E.I.M. S.A. ....	99775
Metastore S.A. ....	99768	S.G.C. Luxembourg S.A. ....	99752
MGE-RB Parndorf S.à r.l. ....	99769	Tim Hortons International S.A. ....	99754
MGE-RB Parndorf S.à r.l. ....	99769	Varenne S.A. ....	99767
MGE Roermond (Phase 2) S.à r.l. ....	99768	VI.KA.MA S.A. ....	99748
MGE Roermond (Phase 3) S.à r.l. ....	99768	Ypso Finance S.à r.l. ....	99783

## HSBC Trinkaus Lingohr, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 141.002.

Im Jahre zweitausendundelf, am achten Juli.

Vor dem unterzeichnenden Notar Marc LECUIT, mit Amtssitz in Mersch, sind die Aktionäre zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktiengesellschaft in Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital „HSBC Trinkaus Lingohr“, mit Sitz in L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 141.002, zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch unterzeichneten Notar vom 18. August 2008, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2114 vom 1. September 2008.

Die Satzung wurde abgeändert zu Folge einer Urkunde des unterzeichneten Notars vom 15. September 2008, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2370 vom 29. September 2008.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Christian WOLFF, Bankangestellter, beruflich wohnhaft in L-1748 Findel-Golf, 8, rue Lou Hemmer.

Die Versammlung beruft zum Stimmzähler Herr Mark GÖSEL, Bankangestellter, beruflich wohnhaft in L-1748 Findel-Golf, 8, rue Lou Hemmer.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

Die Einberufungen zu gegenwärtiger Versammlung erfolgten im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1205 vom 6. Juni 2011 und Nummer 1353 vom 22. Juni 2011, sowie in folgender Luxemburger Zeitung:

- Luxemburger Wort vom 6. Juni 2011 und vom 22. Juni 2011,

Nachdem somit festgestellt wurde, dass die Veröffentlichung nur in einer Zeitung stattfand aber in zwei Zeitungen hätte stattfinden müssen, wird der Notar seitens des Vorsitzenden, des Stimmzählers und des anwesenden Aktienvertreters aufgefordert mit der Generalversammlung fortzufahren, trotz der nunmehr bestehenden Risiken einer Annullierung der hierunter zu treffenden Entscheidungen.

Die Aktionäre wurden außerdem schriftlich an die im Aktionärsregister eingetragene Anschrift einberufen, dies wenigstens acht (8) Tage vor der Versammlung.

I. Der Vorsitzende erstellt die Anwesenheitsliste und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

Die als richtig bestätigte Anwesenheitsliste, sowie die von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar unter Hinzufügung des Zusatzes "ne varietur" unterzeichneten Vollmachten, bleiben der gegenständlichen Urkunde als Anlage beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

II. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Sitzverlegung von L-1952 Luxembourg, 1-7 rue Nina et Julien Lefèvre nach L-1748 Findel-Golf, 8 rue Lou Hemmer und somit Abänderung von Artikel 2, Absatz 1 der Satzung.

III. Der/die bevollmächtigte(n) Vertreter der Aktionäre sowie die Stückzahl der vertretenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

Diese Anwesenheitsliste, welche durch die/den bevollmächtigten Aktionärvertreter und denammlungsvorstand gezeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt. Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, welche durch die Erschienenen „ne varietur“ paraphiert wurden, bleiben gegenwärtiger Urkunde ebenfalls beigefügt.

IV. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den einhunderteinundzwanzigtausendsiebenhundertfünfundzwanzigkommanetausendsiebenhundertdreiundfünfzig (121.725,9753) ausgegebenen Aktien in gegenwärtiger Versammlung eine (1) vertreten ist. Da es sich hierbei um eine zweite Generalversammlung handelt, dies nachdem in einer ersten Generalversammlung vom 17. Dezember 2010 die erforderliche Quorumsanforderung zur Satzungsänderung nicht erfüllt war, wird der einzige Tagesordnungspunkt unabhängig von jeder Quorumsanforderung beschlossen.

Die Versammlung stellt fest dass sie rechtsgültig zusammengesetzt und befugt ist, über den einzigen Punkt der Tagesordnung zu beschließen.

Alsdann wird nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgender Beschluss gefasst:

### *Einzigter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt die Sitzverlegung der Gesellschaft nach L-1748 Findel-Golf, 8, rue Lou Hemmer und somit Abänderung von Artikel 2, Absatz 1 der Satzung wie folgt:

„**Art. 2. Sitz.** Der Gesellschaftssitz befindet sich in Findel-Golf (Gemeinde Niederanven), Großherzogtum Luxemburg. Zweigstellen, Tochtergesellschaften oder andere Büros können auf Beschluss des Verwaltungsrates innerhalb oder außerhalb des Großherzogtums Luxemburg errichtet werden (keinesfalls indessen in den Vereinigten Staaten von Amerika, ihren Territorien oder Besitztümern).“

Der Vorsitzende erklärt die Versammlung um 11.15 Uhr für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Findel-Golf, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: M. BOESEN, C. WOLFF, M. GOESEL, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 11 juillet 2011. Relation: MER/2011/1366. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098428/69.

(110112154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Parker Hannifin Luxembourg Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.918.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 27 juin 2011 que:

Les personnes suivantes ont été renommées gérants avec effet immédiat et jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra pour approuver les comptes au 30 juin 2011:

- Monsieur Nigel Reginald PARSONS;
- Monsieur Thomas A. PIRAINO Jr;
- Monsieur Oleg WILLIAMSON.

Luxembourg, le 06 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Jean STEFFEN

Mandataire

Référence de publication: 2011098901/19.

(110110930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

---

**Merrill Lynch Luxembourg Capital Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 106.419.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098527/9.

(110111519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Monaghan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 123.484.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011098529/11.

(110111467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Mapilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.  
R.C.S. Luxembourg B 152.831.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098534/10.

(110111374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**VI.KA.MA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 143.684.

L'an deux mil onze, le trente-et-un mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VI.KA.MA S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 09 décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 97 en date du 16 janvier 2009,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 143.684.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Transfert du siège social de Luxembourg en Italie à Brescia et adoption de la nationalité italienne;
4. Modification de l'article 2 des statuts pour y prévoir que le siège de la société est fixé en Italie à Brescia;
5. Modification de la forme juridique de la société anonyme «VI.KA.MA S.A.» afin de transformer en société à responsabilité limitée (S.r.l.);
6. Modification de la dénomination en «"CARIMER società a responsabilità limitata" ou sous forme abrégée, "CARIMER S.r.l.";
7. Limitation de la durée de la société au 31 décembre 2050;
8. Refonte complète des statuts de la société en langue italienne afin de les adapter à la législation italienne, Approbation desdits statuts;
9. Démission des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction et décharge;
10. Nomination de Monsieur Paolo Archetti domicilié à Brescia, Viale Rebuffone 19/A Brescia, Italia, en tant qu'administrateur unique;
11. Autorisation à conférer à l'Administrateur Unique pour représenter la société vis à vis des instances administratives et fiscales en Italie et à Luxembourg, à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant, afin d'assurer la continuation de la société en tant que société de droit italien et la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois;
12. Divers.

II. - Que l'actionnaire unique représenté, par son mandataire, est renseigné sur une liste de présence, laquelle, signée par le mandataire de l'actionnaire unique et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes: Le Président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

*Première résolution*

L'Assemblée Générale approuve lesdits rapports, ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2010.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de changer la nationalité de la Société et de transférer le siège social de la Société vers l'Italie, sans dissolution de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera d'exister sous la nationalité italienne.

L'assemblée décide d'établir le siège social de la Société dans la localité de Brescia.

La Société ne maintiendra pas de succursales ni d'autre entité juridique au Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale change la dénomination de la société en «CARIMER società a responsabilità limitata» ou en abrégée, «CARIMER S.r.l.».

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale limite la durée de la société au 31 décembre 2050.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur confère pleine et entière décharge pour leurs mandats.

*Sixième résolution*

L'Assemblée Générale change la forme juridique de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée.

*Septième résolution*

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Paolo ARCHETTI, demeurant à Viale Rebuffone, 19/A, I-25123, Brescia aux fonctions d'administrateur unique.

Son mandat sera valable jusqu'à sa révocation.

*Huitième résolution*

L'Assemblée Générale désigne Monsieur Paolo ARCHETTI, prénommé, pour représenter la société vis-à-vis des instances administratives et fiscales en Italie à la formalisation du transfert du siège social et du changement de nationalité comme dit ci-avant et d'accomplir toutes formalités liées au transfert du siège social.

*Neuvième résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier les statuts en vue d'adopter des statuts conformes aux dispositions régissant les sociétés en accord avec les dispositions de la loi générale sur les sociétés d'Italie et d'approuver les nouveaux statuts dont copie restera annexée aux présentes après avoir été paraphée «ne varietur» par le notaire instrumentant et les membres du bureau, cette annexe faisant partie intégrante de cette résolution.

*Condition suspensive*

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la société par les autorités italiennes compétentes. Tous pouvoirs sont conférés à un employé de la société Companies & Trusts Promotion S.A., 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg, pour faire constater par-devant notaire la réalisation de la condition suspensive.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 12.00 heures.

*Evaluation.*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.200.-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. WEILER, N. GLOESENER, R. CAURLA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05 avril 2011. Relation: LAC/2011/15726. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099628/100.

(110113238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Mare Onda S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 111.413.

---

Les comptes de dissolution au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098535/10.

(110111354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Marima Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.013.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2011098537/10.

(110112485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Martac, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3270 Bettembourg, 1, route de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 144.716.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098538/10.

(110112463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Procastor Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.943.

---

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2403 du 24 octobre 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Procastor Holding S.A.

Signature

Référence de publication: 2011098618/14.

(110112166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Matheson Tri-Gas Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 19.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 119.577.

—  
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 13 juillet 2011 a renouvelé les mandats des gérants:

- Monsieur Riccardo MORALDI, gérant de catégorie A, 38/40 Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;
  - Monsieur Joe BELLITTO, gérant de catégorie B, 150 Allen Road Basking Ridge, NJ 07920-0626, Etats-Unis d'Amérique.
- Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Pour MATHESON TRI-GAS LUXEMBOURG

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011098540/16.

(11011447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Le Groupe Must Partener S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2117 Luxembourg, 12, rue Nicolas Mameranus.

R.C.S. Luxembourg B 160.521.

—  
L'an deux mille onze, le treize juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "ETE QUATRE-VINGT-SEIZE S.A.", établie et ayant son siège social à L-2117 Luxembourg, 12, rue Nicolas Mameranus, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 56706,

dûment représentée par son administrateur-délégué Madame Ny Aina RABERANTO, épouse LECLERC, administrateur de sociétés, née à Antananarivo - Madagascar, le 21 mars 1975, demeurant à L-2117 Luxembourg, 12, rue Nicolas Mameranus,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "LE GROUPE MUST PARTENER S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2117 Luxembourg, 12, rue Nicolas Mameranus, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 160521, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1460 du 4 juillet 2011;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle ("Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par sa mandataire, la résolution suivante:

Résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'objet social et de donner subséquemment à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'une agence commerciale.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme d'huit cent trente euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2011 LAC/2011/32136. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102682/48.

(110117035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Matheson Tri-Gas Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 19.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 119.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098541/11.

(110111448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**MBB Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.085.

Je soussignée, Valentina Favaro, née le 28 août 1976 à Como (Italie), avec adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, démissionne de son poste d'administrateur de la société mentionnée ci-dessus avec effet à la date spécifiée ci-dessous.

Le 24 mai 2011.

Valentina Favaro.

Référence de publication: 2011098542/11.

(110112106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**S.G.C. Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.087.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 juin 2011*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015:

- Monsieur Takeo HARADA, demeurant au 2514 Shonan Takatori J - Yokosuka City, Kanagawa Pref, Japon;
- Monsieur Lorenzo BANCHERO, demeurant au 16 Via Gorgona, 16146 Genova, Italie;
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en science politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;
- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en science commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101261/21.

(110115046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---



**MERRILL LYNCH (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.250.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 31.070.

*Extrait de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société en date du 27 mai 2011*

En date du 27 mai 2011, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises externe de la société pour un durée de un an jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 et sera appelée à statuer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098552/16.

(110111421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**Multihealth S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.127.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 13 juillet 2011 à 10 heures.*

L'assemblée décide:

1. Renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Hervé VESPIGNANI, né le 5 février 1953 à Nancy, demeurant 14, Bd Charles V, F-54000 Nancy, son mandat expirant le 13 juillet 2016

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

*Pour la société*

Gérard SORBA

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2011098570/17.

(110111941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**Michiko S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 30.233.

Les documents de clôture de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

*Pour MICHIKO S.A.*

Arend Consult S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011098561/13.

(110111472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**MCH Inversiones Ferroviarias S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098543/10.

(110112304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**Med Call S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.  
R.C.S. Luxembourg B 138.800.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098544/9.

(110111336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**Meditec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 16, rue Edmond Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 69.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011098545/10.

(110111937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**Tim Hortons International S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 74.806,00.**

Siège social: L-2632 Findel, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 152.357.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth of July.

Before Us Maître Henri Beck, public notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Tim Hortons International S.A., having its registered address at Findel Business Center, Complexe C2, Route de Trèves, L-2632 Findel, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152 357, incorporated pursuant to a deed of Maître Fernand Unsen, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Beck, prenamed, on April 1<sup>st</sup>, 2010, published in the Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, number 1030, on May 17<sup>th</sup>, 2010 (hereafter the "Corporation"). The articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Henri Beck dated May 3<sup>rd</sup>, 2011, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 1363, on June 22<sup>nd</sup>, 2011.

The meeting was chaired by Ms. Claudine SCHOELLEN, private employee, residing in Berbourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Ms. Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf.

The chairman declared and requested the notary to acknowledge that:

I. The sole shareholder is represented and the number of its shares is shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares issued representing together the entire share capital of the Corporation, presently fixed at seventy-four thousand, seven hundred and six US Dollars (USD 74,706.-) are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of its agenda.

III. The Corporation's share capital is seventy-four thousand, seven hundred and six US Dollars (USD 74,706.-) represented by:

- Forty-five thousand, nine hundred and thirty-five (45,935) ordinary shares in registered form, having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;

- Twenty-four thousand, four hundred and fifty-five (24,455.-) Class A non-voting mandatory redeemable preferred shares in registered form, having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up (the "Class A MRPS"); and

- Four thousand, three hundred and sixteen (4,316) Class B non-voting mandatory redeemable preferred shares in registered form, having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. decision to increase the share capital of the Corporation by one hundred US Dollars (USD 100.-) in order to raise it from its present amount of seventy-four thousand, seven hundred and six US Dollars (USD 74,706.-) to seventy-four

thousand, eight hundred and six US Dollars (USD 74,806.-) by the creation and issue of one hundred (100) new Class A MRPS with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, vested with the same rights as the existing Class A MRPS;

2. decision to pay a related share premium on the Class A MRPS (the "Class A MRPS Premium Account") of two million, four hundred and ninety-nine thousand, eight hundred and ninety US Dollars (USD 2,499,890.-) and have it, together with the new Class A MRPS, fully paid up by a cash contribution in the amount of two million, five hundred thousand US Dollars (USD 2,500,000.-), so that from now on the Corporation has at its free and entire disposal this amount, as has been certified to the undersigned notary;

3. decision to allocate the residual amount of ten US Dollars (USD 10.-) to the legal reserve of the Corporation; and

4. decision to amend the share register of the Corporation in order to reflect the above changes and to empower any Director of the Corporation to proceed on behalf of the Corporation to the registration of the newly issued Class A MRPS in the share register of the Corporation.

After the foregoing has been approved by the meeting, the General Meeting unanimously made the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital by one hundred US Dollars (USD 100.-) to raise it from its present amount of seventy-four thousand, seven hundred and six US Dollars (USD 74,706.-) to seventy-four thousand, eight hundred and six US Dollars (USD 74,806.-) by the creation and issue of one hundred (100) new Class A MRPS with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, vested with the same rights as the existing Class A MRPS.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, Tim Hortons Inc., prenamed, through its proxyholder, declares to (i) subscribe to the one hundred (100) new Class A MRPS and (ii) pay a related Class A MRPS Premium Account of two million, four hundred and ninety-nine thousand, eight hundred and ninety US Dollars (USD 2,499,890.-) and have them both fully paid up by a cash contribution in the amount of two million, five hundred thousand US Dollars (USD 2,500,000.-), so that from now on the Corporation has at its free and entire disposal this amount, as has been certified to the undersigned notary. The residual amount of ten US Dollars (USD 10.-) shall be allocated to the legal reserve of the Corporation.

#### *Second resolution*

Pursuant to the above resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Corporation is amended and shall henceforth read as follows:

#### **" Art. 6. Subscribed capital.**

6.1. The corporate capital is set seventy-four thousand, eight hundred and six US Dollars (USD 74,806.-) represented by:

- Forty-five thousand, nine hundred and thirty-five (45,935) ordinary shares in registered form, having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up (the "Ordinary Shares"). Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an "Ordinary Shareholder";

- Twenty-four thousand, five hundred and fifty-five (24,555.-) class A nonvoting mandatory redeemable preferred shares in registered form, having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up (the "Class A MRPS"). Each holder of a Class A MRPS is hereinafter individually referred to as a "Class A MRPS Holder"; and

- Four thousand, three hundred and sixteen (4,316) class B non-voting mandatory redeemable preferred shares in registered form, having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up (the "Class B MRPS" and together with the Class A MRPS, the "MRPS"). Each holder of a Class B MRPS is hereinafter individually referred to as a "Class B MRPS Holder", and together with the Class A MRPS Holder, the "MRPS Holders"."

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the share register of the Corporation in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Director of the Corporation to proceed on behalf of the Corporation to the registration of the newly issued Class A MRPS in the share register of the Corporation.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille onze, le treize juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme Tim Hortons International S.A., ayant son siège social au Findel Business Center, Complexe C2, Route de Trèves, L-2632 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152 357, constituée suivant un acte reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Beck, prénommé, en date du 1<sup>er</sup> avril 2010, publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1030, le 17 mai 2010 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 3 mai 2011, publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1363, le 22 juin 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Claudine SCHOELLEN, employée privée, demeurant à Berbourg.

La président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'actionnaire unique est représenté et le nombre d'actions qu'il détient est renseigné sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions émises, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à soixante-quatorze mille sept cent six US Dollars (USD 74.706,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Le capital social est fixé à soixante-quatorze mille sept cent six US Dollars (USD 74.706,-) représenté par:

- Quarante-cinq mille neuf cent trente-cinq (45.935) actions ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- Vingt-quatre mille quatre cent cinquante-cinq (24.455) actions préférentielles obligatoirement rachetables sans droit de vote de classe A, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les «MRPS de Classe A»); et

- Quatre mille trois cent seize (4.316) actions préférentielles obligatoirement rachetables sans droit de vote de classe B, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

IV. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. décision d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent Dollars US (USD 100,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-quatorze mille sept cent six US Dollars (USD 74.706,-) à soixante-quatorze mille huit cent six US Dollars (USD 74.806,-) par la création et l'émission de cent (100) MRPS de Classe A nouvelles d'une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les MRPS de Classe A existantes;

2. décision de payer une prime d'émission connexe sur les MRPS de Classe A («Compte de Prime d'Emission des MRPS de Classe A») d'un montant de deux millions quatre-cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix Dollars US (USD 2.499.890,-) et la libérer intégralement, avec les nouvelles MRPS de Classe A, par un apport en numéraire d'un montant de deux millions cinq cent mille Dollars US (USD 2.500.000,-), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant;

3. décision d'allouer un montant résiduel de dix Dollars US (USD 10,-) à la réserve légale de la Société; et

4. décision de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et de donner pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société afin de procéder au compte de la Société à l'inscription des MRPS de Classe A nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associée Unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cent Dollars US (USD 100,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-quatorze mille sept cent six Dollars US (USD 74.706,-) à soixante-quatorze mille huit cent six Dollars US (USD 74.806,-) par la création et l'émission de cent (100) MRPS de Classe A nouvelles d'une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les MRPS de Classe A existantes.

*Souscription - Libération*

Sur ce, Tim Hortons Incorporated, prénommée, par son mandataire, a déclaré (i) souscrire aux cent (100) MRPS de Classe A nouvelles et (ii) payer un montant de deux millions quatre-cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix Dollars US (USD 2.499.890,-) sur le Compte de Prime d'Emission des MRPS de Classe A et les libérer tous deux

intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux millions cinq cent mille Dollars US (USD 2.500.000,-), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant. Un montant résiduel de dix Dollars US (USD 10,-) sera alloué à la réserve légale de la Société.

#### *Deuxième résolution*

Suite aux résolutions susmentionnées, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à soixante-quatorze mille huit cent six Dollars US (USD 74.806,-) représenté par:

- Quarante-cinq mille neuf cent trente-cinq (45.935) actions ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les «Actions Ordinaires»). Chaque détenteur d'une Action Ordinaire est ci-après individuellement désigné «Actionnaire Ordinaire»;

- Vingt-quatre mille cinq cent cinquante-cinq (24.555) actions préférentielles obligatoirement rachetables sans droit de vote de classe A, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les «MRPS de Classe A»). Chaque détenteur de MRPS de Classe A est ci-après individuellement désigné «Détenteur de MRPS de Classe A»; et

- Quatre mille trois cent seize (4.316) actions préférentielles obligatoirement rachetables sans droit de vote de classe B, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les «MRPS de Classe B» et avec les MRPS de Classe A, les «MRPS»). Chaque détenteur de MRPS de Classe B est ci-après individuellement désigné «Détenteur de MRPS de Classe B» et avec le Détenteur de MRPS de Classe A, les«Détenteurs de MRPS»».

#### *Troisième résolution*

L'Associée Unique a décidé de modifier le registre des actions de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des MRPS de Classe A nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la société comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même société et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs noms et prénoms, états et demeures, elles ont signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: C. SCHOELLEN, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 juillet 2011. Relation: ECH/2011/1219. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101321/187.

(110115755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

#### **Menuiserie Collin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3871 Schifflange, 1, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 43.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011098546/11.

(110111326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Merinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 111.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098548/9.

(110111734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Merinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 111.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098549/9.

(110111735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**MGP Viking S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.930.

—  
*Extrait des résolutions  
de l'associé unique du 28 juin 2011*

Il résulte des dites résolutions que:

1. Monsieur Mark James Terry, demeurant professionnellement 60, Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 28 juin 2011.

2. Monsieur Alexis Gisselbrecht, né le 27 février 1978 à Strasbourg, France et demeurant professionnellement 60, Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 28 juin 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Samantha Pepper
- Delloula Aouinti
- Alexis Gisselbrecht.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 juin 2011.

*Pour MGP Viking S.à r.l.*

Delloula Aouinti

*Gérante*

Référence de publication: 2011102220/25.

(110115558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**Merinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 111.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098550/9.

(110111736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Am Stadtpark GP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 161.962.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of June.  
Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Am Stadtpark Holdings S.à r.l., a company organized and incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered address at 10B rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, Luxembourg

Represented by Mrs. Annick Braquet, with professional address in Luxembourg by virtue of a proxy given on June 28, 2011.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.**

There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name Am Stadtpark GP II S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries and affiliated companies belonging to the same group as the Company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

**II. Capital - Shares****Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

**III. Management - Representation****Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least three managers. The managers will be appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers need not to be shareholders.

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

**Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the joint signature of any two managers of the board of managers.

**Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.



9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### **Art. 10. Representation.**

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the board of managers, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

#### **Art. 11. Liability of the managers.**

11.1. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2. The Company may indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right or indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **Art. 12. Powers and Voting rights.**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its share holding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### **Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

#### **Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5 %) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10 %) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2011.

### *Subscription - Payment*

The shares have been subscribed at par as follows:

Subscriber	Number of shares	Payment (EUR)
Am Stadtpark Holdings S.à r.l. . . . .	500	12,500

The shares have been fully paid up by payment in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,300.-

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Brenda Monaghan, Managing Director, born on August 1, 1966 in Dublin, Ireland, having her professional address at 5<sup>th</sup> Floor, One Curzon Street, London, W1J 5RT, United Kingdom
- Fabrice Coste, Director, born in Liège, Belgium on April 1, 1973, having his professional address at 10B, rue des Mérovingiens ZI Bourmicht L-8070 Bertrange and
- Marion Géniaux, Manager, born in Bordeaux, France on January 24, 1984, having her professional address at 10B, rue des Mérovingiens ZI Bourmicht L-8070 Bertrange

2. The registered office of the Company is set at L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trente juin.

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Am Stadtpark Holdings S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 10B rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange

Ici représentée par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 juin 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

### Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Am Stadtpark GP II S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées faisant partie du même groupe que la Société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

### Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites de la Loi.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par au moins trois gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par la signature conjointe de deux gérants du conseil de gérance.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 8 (huit) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

#### **Art. 10. Représentation.**

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants du conseil de gérance ou par les signatures conjointes ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

#### **Art. 11. Responsabilités des gérants.**

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

11.2. La Société peut indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est administrateur ou fondé du pouvoir de la Société ou, à la requête, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses

devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits.

### **IV. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5 %) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

### **VII. Disposition générale**

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2011.

*Souscription - Libération*

Les actions ont été souscrites de la façon suivante:

Associé	Nombre de parts sociale	Capital souscrit (EUR)
Am Stadtpark Holdings S.à r.l. . . . .	500	12.500

Les actions ont été entièrement payées par un paiement en espèces, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.300.

*Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Brenda Monaghan, Managing Director, née le 1<sup>er</sup> août 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 5<sup>th</sup> Floor, One Curzon Street, London, W1J 5RT, United Kingdom

- Fabrice Coste, Directeur, né le 1<sup>er</sup> Avril 1973 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens ZI Bourmicht L-8070 Bertrange et

- Marion Géniaux, Manager, née le 24 Janvier, 1984, à Bordeaux, France, ayant son adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens ZI Bourmicht L-8070 Bertrange

2. Le siège social de la Société est établi à L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens Z.I. Bourmicht.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2011. Relation: LAC/2011/30425. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095939/409.

(110108662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Metalica Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 20, rue Portland.

R.C.S. Luxembourg B 56.834.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098553/10.

(110111916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**Naus Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 58.481.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 6 juillet 2011*

Monsieur DONATI Régis et Monsieur DE BERNARDI Alexis sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

NAUS MANAGEMENT S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2011098590/17.

(11011899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**Prime Licensing and Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 89.526.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 8 juillet 2011*

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur VEGAS-PIERONI Louis et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

PRIME LICENSING AND HOLDING S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2011098656/18.

(11011895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**Varenne S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 52.677.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu par voie circulaire en date du 23 mai 2011, que:

- Monsieur Jean-François BERTHOLET domicilié professionnellement à Lange Gasse, 15 CH-4002 Bâle (Suisse) a démissionné de son poste d'Administrateur avec un effet immédiat.

Et que

- Monsieur Thierry JACOB, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg, a été coopté en tant qu'Administrateur, en remplacement de Monsieur Jean-François Bertholet pour finir son mandat allant jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 08 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011098922/19.

(110110767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

**Metastore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E.  
R.C.S. Luxembourg B 89.033.

---

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration (le «Conseil») de la Société en date du 24 juin 2011 que suite à la démission de Monsieur Marc Zordan, demeurant 17C, rue des Frères, F-57100 Thionville, de ses fonctions d'administrateur, d'administrateur-délégué et de président du Conseil, Monsieur Leo Van Dongen demeurant 34, Oelegmsyeenweg, B-2970 Schilde, a été nommé en remplacement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011098554/16.

(110111255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**MGE Roermond (Phase 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 96.146.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MGE Roermond (Phase 2) S.à r.l.*

*Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2011098556/11.

(110111498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**MGE Roermond (Phase 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 96.147.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MGE Roermond (Phase 3) S.à r.l.*

*Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2011098557/11.

(110111497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Puzzle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 124.718.

L'adresse de Monsieur Martin DRAZSKY est désormais la suivante:

- Czech Republic,

Jecna 488/23

460 15 Liberec XV - Stary Harcov

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Puzzle S.à r.l.*

*SGG S.A.*

*Signatures*

Référence de publication: 2011098624/16.

(110111133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---



**MGE-RB Parndorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 96.297.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MGE-RB Parndorf, S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011098558/11.

(110111488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**MGE-RB Parndorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 96.297.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MGE-RB Parndorf, S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011098559/11.

(110111493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Midaro Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.  
R.C.S. Luxembourg B 141.687.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098562/9.

(110111335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**ML SSG Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 77.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098564/9.

(110111549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Parker Hannifin Global Capital Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 113.372.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2011098627/14.

(110111463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**ERT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ERT Luxembourg S.A.)**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 123.256.

L'an deux mille onze, le premier juillet.

Par-devant nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires («l'Assemblée Générale Extraordinaire») de la société ERT Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au L-1130 Luxembourg, 37 rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123256 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 307 du 6 mars 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant du 29 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 508 du 2 avril 2007.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à 11.00 heures par Monsieur José MONTEIRO, directeur général-délégué, demeurant à Bertrange, agissant en tant que président de cette assemblée (le «Président»).

Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), a été désigné secrétaire de l'Assemblée Générale Extraordinaire (le «Secrétaire») et Monsieur Cyrille TERES, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que scrutateur (le «Scrutateur»).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment les membres du bureau (le «Bureau»).

Le Bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de la forme légale de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée;

2. Modification de la raison sociale de la Société en «ERT Luxembourg S.à r.l.»;

3. Modification de l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

«L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

L'objet de la Société est également:

- la construction, l'exploitation et la maintenance de réseaux de communication et plus particulièrement les réseaux de télécommunications, de télédistribution de vidéo communication de télé surveillance, de signalisation quelque soit les technologies utilisées et notamment filaire et hertzien;

- la commercialisation de produits de télécommunication auprès des abonnés des opérateurs de télécommunication, abonnements, produits accessoires et dérivés;

- la réalisation de mission de conseil, d'assistance ou d'audit dans le secteur des télécommunications et plus généralement dans les réseaux secs.

- la réalisation de prestations commerciales, techniques, d'organisation industrielles, administratives, financières à la fois pour son propre compte, pour les sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement une participation tant au Luxembourg qu'à l'étranger ou pour tout client luxembourgeois ou étranger.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

4. Refonte intégrale des statuts, afin d'adapter les statuts de la société à sa nouvelle forme juridique;

5. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et décharge;

6. Nomination de(s) gérant(s);

7. Questions diverses.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

IV. L'Assemblée Générale Extraordinaire ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, délibéra et prit les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transformer la forme juridique de la Société de société anonyme en une société à responsabilité limitée sans changement de sa personnalité juridique.

Le capital et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values et la société à responsabilité limitée continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société anonyme.

La transformation se fait sur base des comptes intermédiaires arrêtés au 30 juin 2011, dont une copie, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau ainsi que par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier la dénomination de la société en «ERT Luxembourg S.à r.l.».

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

«L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. L'objet de la Société est également:

- la construction, l'exploitation et la maintenance de réseaux de communication et plus particulièrement les réseaux de télécommunications, de télédistribution de vidéo communication de télé surveillance, de signalisation quelque soit les technologies utilisées et notamment filaire et hertzien;

- la commercialisation de produits de télécommunication auprès des abonnés des opérateurs de télécommunication, abonnements, produits accessoires et dérivés;

- la réalisation de mission de conseil, d'assistance ou d'audit dans le secteur des télécommunications et plus généralement dans les réseaux secs;

- la réalisation de prestations commerciales, techniques, d'organisation industrielles, administratives, financières à la fois pour son propre compte, pour les sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement une participation tant au Luxembourg qu'à l'étranger ou pour tout client luxembourgeois ou étranger.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites ci-dessus.

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide que le capital de la société à responsabilité limitée sera de cent mille six cent quarante euros (EUR 100.640,-) représenté par cinq cent quarante-quatre (544) parts sociales d'une valeur nominale de cent quatre-vingt cinq euro (EUR 185) chacune détenues comme suit:

1) ERT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1130 Luxembourg 37, rue d'Anvers, R.C.S. Luxembourg B 123255, deux soixante treize (273) parts sociales,

2) RESEAU TEL LUX S.A., ayant son siège social à L-1130 Luxembourg 37, rue d'Anvers, R.C.S. Luxembourg B 101219, deux soixante et onze (271) parts sociales.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'adapter les statuts de la société à sa nouvelle forme juridique et de les arrêter comme suit:

#### «Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination - Durée - Siège - Objet

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de «ERT Luxembourg S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiés ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

L'objet de la Société est également:

- la construction, l'exploitation et la maintenance de réseaux de communication et plus particulièrement les réseaux de télécommunications, de télédistribution de vidéo communication de télé surveillance, de signalisation quelque soit les technologies utilisées et notamment filaire et hertzien;

- la commercialisation de produits de télécommunication auprès des abonnés des opérateurs de télécommunication, abonnements, produits accessoires et dérivés;

- La réalisation de mission de conseil, d'assistance ou d'audit dans le secteur des télécommunications et plus généralement dans les réseaux secs;

- La réalisation de prestations commerciales, techniques, d'organisation industrielles, administratives, financières à la fois pour son propre compte, pour les sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement une participation tant au Luxembourg qu'à l'étranger ou pour tout client luxembourgeois ou étranger.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

#### Titre II. Capital social - Parts sociales

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à cent mille six cent quarante euros (EUR 100.640,-) représenté par cinq cent quarante-quatre (544) parts sociales d'une valeur nominale de cent quatre-vingt cinq euro (EUR 185) chacune.

**Art. 6.** Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière responsabilité des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale des associés dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1<sup>er</sup> sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 9.** Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### Titre III. Administration

**Art. 12.** La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

**Art. 13.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepte en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par vidéo conférence, téléphone ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de ce gérant et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société à Luxembourg.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou e-mail.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou e-mail.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunions des gérants.

**Art. 14.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe de 2 (deux) gérants, par la signature du seul gérant, ou par la signature de toute personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 17.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

**Art. 18.** L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre.

**Art. 19.** A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

#### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

**Art. 21.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.»

##### *Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'accepter la démission des administrateurs, Monsieur Mathieu KUHN, Monsieur José MONTEIRO et Monsieur Laurent GODINEAU et du commissaire au comptes de la Société, Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l., et de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

##### *Sixième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer comme gérant de la Société pour une durée indéterminée: Monsieur José MONTEIRO, directeur général-délégué, né le 14 janvier 1967 à Belas Sintra (Portugal), demeurant à 96 A Rue de Mamer L-8081 Bertrange.

##### *Frais et Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunération et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement mille huit cents euros (EUR 1.800).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ceux-ci a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: J. MONTEIRO, M. NEZAR, C. TERES, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juillet 2011. Relation: LAC/2011/30092. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096813/284.

(110109524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

**S.E.I.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.635.

—  
*Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société tenue en date du 14 février 2011*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société S.E.I.M. SA. tenue en date du 14 février 2011 la résolution suivante:

L'Assemblée constate que toutes les actions de la société S.E.I.M. S.A. sont réunies en une seule main et que les administrateurs démissionnaires, à savoir Monsieur Frédéric NOEL, Monsieur Romain WAGNER, Madame Stéphanie COLLMANN sont remplacés par l'Administrateur unique Monsieur Witold KRUK OLPINSKI né le 29 mai 1982 à Wrocław, résident à 97 2 Braciegierymskich, 51-640 Wrocław, Poland.

Son mandat s'achèvera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2011098695/18.

(110111609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**Lofty Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.692.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand eleven, on the seventeenth day of June.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Jeffrey ZALTMAN, Events Managing Director, born on 8 November 1970, in Evanston, Illinois, U.S, residing at 2<sup>nd</sup> Floor, 160 Camden High Street, London, NW1 0NE, UK.

hereby represented by:

- Mrs. Catherine PEUTEMAN, private employee, professionally residing in L2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, and

- Mr. Patrice YANDE, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy established on May 16, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person(s) appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association

(hereafter the “Articles”), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

## **Art. 2. Corporate object.**

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.4 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination “LOFTY INVESTMENTS S.à r.l.”.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## **Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1 -Subscribed and authorized share capital

6.1.1 The Company’s corporate capital is fixed at USD 18,500 (EIGHTEEN THOUSAND FIVE HUNDRED U.S DOLLARS) represented by 18 500 (EIGHTEEN THOUSAND FIVE HUNDRED) shares (parts sociales) of 1 USD (ONE U.S DOLLAR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2. At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders’ meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders’ register in accordance with Article 185 of the Law.

## **Art. 7. Management.**

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not be shareholder(s).



If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In such event each manager shall be a class A manager or a class B manager.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

#### 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

#### 7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A manager and of one class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### 7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vicechairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favour of the resolutions.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the manager's meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 -Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 8. General shareholders' meeting.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 9. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15<sup>th</sup> day of the month of June, at 11 am. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

**Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.**

11.1 -Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of the same year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2011.

11.2 -Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

**Art. 12. Distribution of profits.** The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, the person appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in USD)	% of share capital	Paid-up capital
Jeffrey ZALTMAN prenamed . . . . .	18,500	18,500	100%	100%
Total: . . . . .	18,500	18,500	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of One Hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of eighteen thousand five hundred USD (18,500.-USD) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (€ 1.300.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

1. The sole shareholder decides to appoint as class A Manager (Gérant de classe A) of the Company for an undetermined period:

a. Mr Jeffrey ZALTMAN, Events Managing Director, residing at 2<sup>nd</sup> Floor, 160 Camden High Street, London, NW1 0NE, UK.

The sole shareholder decides to appoint as class B Managers (Gérants de classe B) of the Company for an undetermined period:

a. Mr Jean LAMBERT, master in economics, residing professionally at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

b. Mrs Catherine PEUTEMAN, private employee, residing professionally at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

c. Mr. Patrice YANDE, private employee, residing professionally at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Luxembourg;

d. Mrs Claudia HERBER, private employee, residing professionally at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, acting as said before, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix-sept juin,

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Monsieur Jeffrey ZALTMAN, Directeur, né le 8 Novembre 1970 à Evanston, Illinois, Etats Unis, demeurant au 2<sup>nd</sup> Floor, 160 Camden High Street, London, NW1 0NE, UK,

ici représentée par:

- Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, et

- Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 mai 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le(s) comparant(s) et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

#### **Art. 2. Objet social.**

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: «LOFTY INVESTMENTS S.à r.l.».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 -Capital souscrit et libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à dix-huit mille cinq cent dollars américains (18.500,-USD) représenté par dix-huit mille cinq cent (18.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain chacune (1,-USD), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi, entre autre, trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

#### 6.2 -Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

#### 6.3 -Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

#### 6.4 -Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### 6.5 -Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

#### 6.6 -Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de classe A et de classe B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

#### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et en toute circonstance et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, à condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B ait voté en faveur des dites résolutions.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en un ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 8 Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15<sup>ème</sup> jour du mois de juin à 11 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

#### **Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.**

##### 11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

##### 11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 12. Distribution des profits.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts ainsi établis, le comparant déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en USD)	% de capital social	Capital libéré
Jeffrey ZALTMAN prénommé . . . . .	18,500	18,500	100%	100%
Total: . . . . .	18,500	18,500	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de dix huit mille cinq cent USD (18.500,-USD) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

#### *Résolution de l'associé unique*

1. L'associé unique décide de nommer en tant que Gérants de classe A pour une période indéterminée:

a) Monsieur Jeffrey ZALTMAN, Directeur, demeurant au 2<sup>nd</sup> Floor, 160 Camden High Street, London, NW1 0NE, UK.

L'associé unique décide de nommer en tant que Gérants de classe B pour une période indéterminée:

a) Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert;

b) Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert;

c) Monsieur Patrice YANDE, employée privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert; et

d) Madame Claudia HERBER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

2. Le siège social de la Société est établi au 19, rue Eugène Ruppert, L2453, Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. PEUTEMAN, P. YANDE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 juin 2011. Relation: ECH/2011/1035. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089204/400.

(110100306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

**Monterey Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 71.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098565/9.

(110112552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**Morland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 74.836.

Les documents de clôture de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

*Pour MORLAND SA*

Arend Consult S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011098566/13.

(110111474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**Movilliat Promotions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 10, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 56.545.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098567/10.

(110111404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**Ypso Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 161.946.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the 22<sup>th</sup> day of June.

Before Us Maître Joseph ELVINGER; notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

CODITEL DEBT Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 130807,

hereby represented by Maître Yann SPIEGELHALTER, Avocat, with professional address at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, by virtue of a proxy given by private deed, dated on 22<sup>nd</sup> June 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There exists a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name “YPSO FINANCE S.à r.l.”.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is set to twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the «Board of Managers»). The manager(s) need not to be shareholder(s). The manager (s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

**Art. 13.** In dealing with third parties, the sole manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not either shareholders or not.

**Art. 14.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the sole manager or the board of managers.



In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, the meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting, if any, has a casting vote. In case of plurality of managers, one or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

In case of plurality of managers, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by the Articles.

**Art. 15.** The Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

**Art. 16.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 18.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2011.

The first Ordinary General Meeting shall be held in 2012.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, the person appearing, acting by virtue of the aforementioned proxy, declared to subscribe for all twelve thousand five hundred (12,500) shares for an aggregate nominal value of twelve thousand five hundred (€ 12,500.-), and have them fully paid up by contribution in cash in the same amount.

The shares so subscribed are fully paid by contribution in cash of twelve thousand five hundred (€ 12,500.-), entirely allocated to the share capital, and which amount is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand euro (1,000.-EUR).

#### Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following person as Manager of the Company until the general meeting of the shareholders of the Company called to approve the annual accounts as of 31 December 2011:

(i) Mr. Thierry, Claude LEMAITRE born on 1<sup>st</sup> January 1968 in Neuilly-Sur-Seine (France), with personal address at F-75014 Paris, 20 avenue Villemain, Bat COURC31.

(ii) Mr. Laurent GODINEAU, born on 17 June 1973 in Cholet (France), residing professionally at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 37, rue d'Anvers- L-1130 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le 22 juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

#### A comparu:

CODITEL DEBT S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130807,

Ici représentée par Maître Yann SPIEGELHALTER, avocat, ayant son adresse professionnelle au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 22 juin 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination «YPSO FINANCE S.à.r.l.»

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas être associé(s). Il(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 14.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le gérant unique ou le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés, un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de pluralité de gérants, chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront

censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

En cas de pluralité de gérants, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être formalisée par un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 19.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé unique, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale totale de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) et les libérer intégralement par versement en numéraire du même montant.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000.-EUR)

#### *Résolutions de l'associé unique de la société*

L'associé unique décide de:

1) Nommer les personnes suivante en tant que Gérants de la Société jusqu'à l'assemblée générale des associés approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011:

(i) Monsieur Thierry, Claude LEMAITRE né le 1<sup>er</sup> janvier 1968 à Neuilly-sur-Seine (France), résidant à F-75014 Paris, 20 avenue Villemain, Bat COURC31;

(ii) Monsieur Laurent GODINEAU, né le 17 Juin 1973 à Cholet (France), domicilié professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2) Fixer l'adresse du siège social au 37 rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. SPIEGELHALTER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juin 2011. Relation: LAC/2011/29002. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096311/307.

(110108882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Movilliat Terrains S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 10, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 59.968.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098568/10.

(110111416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**MRS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 143.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098569/10.

(110112019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**MVC (Metallurgical V.C.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MVC (METALLURGICAL V.C.) S.A.

A. RENARD / M. REZZONICO

Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2011098571/12.

(110111792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**MVC (Metallurgical V.C.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MVC (METALLURGICAL V.C.) S.A.

Référence de publication: 2011098572/10.

(110111823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Pareti Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 147.453.

---

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011098615/12.

(110111288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Core Capital Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.431.

---

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh of June.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CORE CAPITAL MANAGEMENT S.A. (hereafter the "Company"), a joint stock company, having its registered office presently at L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-Rue, by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on June 12, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°1633 of August 29, 2006. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary, on July 16, 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°2194 of October 15, 2010.

The meeting is chaired by Martin Flood, with professional address in 36-38 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer, Jakob Kjelgaard, with professional address in 36-38, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with the present deed.

II. As appears from the said attendance list, all the shares representing the entire share capital of the Company are present or represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the article 3 of the articles of association of the Company, with change of the corporate object of the Company as follows:

"The object of the Company is the carrying out of the activities of an investment adviser (article 24), broker in financial instruments (article 24-1), commission agent (article 24-2) and private portfolio manager (article 24-3) of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended (the Law on the Financial Sector).

The Company may further carry out any commercial, civil and financial operations, related to movable or immovable property, which are linked to its corporate object or may help its achievement. The Company may further be interested by any way in any businesses, undertakings or companies which directly or indirectly fall within its corporate object or may concur to its development."

2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

*Sole resolution*

The Meeting resolves to amend article 3 of the articles of association of the Company, with change of the corporate object of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

"The object of the Company is the carrying out of the activities of an investment adviser (article 24), broker in financial instruments (article 24-1), commission agent (article 24-2) and private portfolio manager (article 24-3) of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended (the Law on the Financial Sector).

The Company may further carry out any commercial, civil and financial operations, related to movable or immovable property, which are linked to its corporate object or may help its achievement. The Company may further be interested by any way in any businesses, undertakings or companies which directly or indirectly fall within its corporate object or may concur to its development.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,400.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CORE CAPITAL MANAGEMENT S.A. (ci-après la «Société»), ayant actuellement son siège social à L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-Rue, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Mersch, en date du 12 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1633 du 29 août 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 juillet 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°2194 du 15 octobre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Martin Flood, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-Rue.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur, Jakob Kjelgaard, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-Rue

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société, avec changement d'objet social de la Société comme suit:

«La Société a pour objet la mise en oeuvre des activités d'un conseiller en investissement (article 24), courtier en instruments financiers (article 24-1), commissionnaire (article 24-2) et de gérant de fortunes (article 24-3) de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée (la Loi sur le Secteur Financier).

La Société peut en outre peut effectuer toutes opérations commerciales, civiles ou financières qui sont en rapport à son objet social ou qui peuvent faciliter son accomplissement. La Société peut en outre prendre part de toutes manières dans tous commerces, participations ou sociétés qui rentrent directement ou indirectement dans son objet social ou qui peuvent contribuer à son développement.»

2. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société, avec changement d'objet social, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet la mise en oeuvre des activités d'un conseiller en investissement (article 24), courtier en instruments financiers (article 24-1), commissionnaire (article 24-2) et de gérant de fortunes (article 24-3) de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée (la Loi sur le Secteur Financier).

La Société peut en outre peut effectuer toutes opérations commerciales, civiles ou financières qui sont en rapport à son objet social ou qui peuvent faciliter son accomplissement. La Société peut en outre prendre part de toutes manières

dans tous commerces, participations ou sociétés qui rentrent directement ou indirectement dans son objet social ou qui peuvent contribuer à son développement.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.400.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: M. FLOOD, J. KJELGAARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2011. Relation: LAC/2011/30410. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100925/114.

(110115164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**Neuheim Lux Group Holding V, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.520.518,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.498.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098575/11.

(110111873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Neuheim Lux Group Holding V, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.585.143,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.498.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098576/11.

(110111877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Neuheim Lux Group Holding V, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.013.163,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.498.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098578/11.

(110112396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---